

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE DU 05 JUIN 2014

DLB 1045/2014

L'an deux mille quatorze et le Jeudi 05 Juin à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Messieurs Alain VOGEL-SINGER , Jean-Claude RENAU, Michel SUERE, Christian ALLEMANY, Vincent GAUDY, Julien BRUNO, Stéphane PEPIN-BONET, Serge MALDONADO, Alain HUC, Michel CARAYON, Rémi BOUYALA, Claude VISTE, Jean-Yves LE BOZEC, Louis CARME, Jean-Marie AT, Jean-François BARRACHINA, Pierre USACHE, Adam DA SILVA, José SATORRE, Alain RYAU, Daniel RENAUD, Antoine BARXIAS-CASTIES, André FRETAY, Bernard CHAUD, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Michel FARENC, Louis BORRAS, Jean-Pierre LAMBERT, Norbert ETIENNE, Robert SOUQUE, Alain GRENIER, Michel LOUP, Laurent DURBAN, Philippe HUPPE, Robert GAIRAUD, Olivier BRUN, Philippe AUDOUI, Alain BIOLA, Philippe FAURE, Rémy GLOMOT, Marc GUERIN, Jean MARTINEZ, Gaby RUIZ, Jérôme BONNAFOUX, Gérard MILLAT.

Mesdames Sylvie KLEIN, Muriel ICHER, Marie-Antoinette MORA, Caroline ALLARD, Marion MAERTEN, Marie-Hélène MATTIA, Annick SATGER, Christine JANTEL, Christine ANTOINE.

Absents excusés : Messieurs Michel TRINQUIER, Sébastien FREY, Didier DIEZ, Louis BENTAJOU, Jean AUGE.

OBJET : ENGAGEMENT DE CONSULTATIONS : MARCHE D'ASSURANCES

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée délibérante, que nos contrats d'assurances doivent être résiliés en fin d'année.

Il ajoute qu'il convient donc de lancer une nouvelle consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, allotie de la manière suivante :

LOT 1 : Assurance Dommages aux biens et risques annexes.

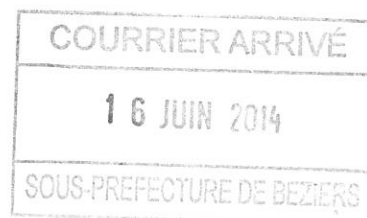
LOT 2 : Assurance des responsabilités (RC) et risques annexes.

LOT 3 : Assurance des véhicules et risques annexes.

LOT 4: Assurance Protection juridique de la collectivité, protection juridique fonctionnelle des agents et des élus.

LOT 5 : Assurances des prestations statutaires.

Il précise que le montant estimatif de ce marché est de 400 000 euros H.T/an, soit pour la durée du marché, une enveloppe de 1 600 000 euros H.T et que le marché est prévu pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, jusqu'au 31 décembre 2018.



Il sollicite l'autorisation de lancer cette consultation ainsi que de signer toutes pièces de ce marché permettant sa conclusion et sa réalisation.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le dossier de consultation de la collectivité.

AUTORISE Monsieur le Président à engager la consultation.

AUTORISE Monsieur le Président, à l'issue de l'analyse des offres et pour faire suite à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, à signer tous les documents afférents à ce marché.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Le Président,

Alain VOGEL-SINGER

